

Communiqué du 07/07/2015

# SEGPA: la circulaire doit être abandonnée

Lors du groupe de travail ministériel du 29 juin, la ministre a présenté une nouvelle formule du projet de circulaire sur les SEGPA qui confirme la volonté de transformer la structure SEGPA en dispositif inclusif de la loi de refondation.

Un tel dispositif permettrait la dilution des missions et des statuts spécifiques des différentes catégories de personnel (PLP, PE Spécialisé, Certifié...) exerçant dans les SEGPA et dans le collège.

Pour la FNEC FP-FO, cette circulaire s'inscrit totalement dans la réforme du collège dont, avec la FSU, la CGT, SUD et le SNALC, elle demande l'abandon. La FNEC FP-FO constate que, malgré les affirmations ministérielles du maintien de la structure SEGPA, la fermeture massive de 6ème de SEGPA est déjà programmée dans certaines académies.

## Les départs en stage spécialisé option F et DDEAS s'effondrent

La FNEC FP-FO n'oublie pas que le nombre de départs en stage CAPA-SH option F est en constante diminution. Ainsi de 2008 à 2014, le nombre de départ en stage CAPA SH option F est passé de 390 à 162. Pour septembre 2015 le MEN prévoit 149 départs!

Quant aux formations au DDEEAS, on est passé de 116 départs en 2008 à 34 départs pour la rentrée 2015! Ce qui ne peut que nous inquiéter quant à l'avenir des directeurs de SEGPA.

Favoriser « une meilleure inclusion des élèves » permet surtout au ministère de restreindre massivement de manière significative l'enveloppe budgétaire consacrée aux élèves les plus fragiles du système scolaire au risque d'aggraver la précarité de ces jeunes et de leur famille.

### Un dispositif « inclusif » qui menace d'éclatement les classes de collège

Avec ce projet, les élèves de SEGPA seraient « accompagnés dans leurs apprentissages par les Professeurs des Ecoles Spécialisés (PES), soit dans leur groupe au sein de la SEGPA, soit dans les temps d'enseignement dans une autre classe du collège appelée classe de référence, soit dans les groupes de besoin ».

La co-intervention devient la règle « qui permet au professeur de la discipline de travailler une compétence (et non plus une connaissance) et à l'enseignant spécialisé d'apporter un étayage particulier sur cette même compétence aux élèves qui éprouvent des difficultés dont ceux qui relèvent de la SEGPA...»

Le chef d'établissement devra être « attentif au fonctionnement inclusif de la SEGPA lorsqu'il constitue les emplois du temps des élèves, favorisant

notamment l'organisation des enseignements en barrette, la répartition des élèves en divisions hétérogènes et la participation des élèves du collège bénéficiant de la SEGPA à l'accompagnement personnalisé et aux enseignements pratiques interdisciplinaires dans leur classe de référence ».

Comment peut-on croire un seul instant que les certifiés, les PLP, les PES pourront assurer leurs missions d'enseignement dans un tel dispositif? Ce projet ne peut qu'aggraver l'échec et le décrochage scolaire au collège.

#### Les statuts particuliers foulés au pied pour avancer vers la fusion des corps

C'est la fin des statuts particuliers définissant des missions spécifiques pour chaque corps (PE spé, PLP, Certifié) et de la reconnaissance de la spécialisation option F au moment où la ministre de laFfonction publique prévoit de réduire le nombre de corps de fonctionnaires avec le projet PPCR.

#### Le paiement des heures de synthèse et coordination en question!

Le représentant de la Ministre a confirmé la mise en place d'une indemnité forfaitaire annuelle en lieu et place des HSE actuelles.

FO réaffirme son opposition à toute mesure qui aboutirait à une baisse de rémunération des PE exerçant en SEGPA, qui sont déjà exclus du bénéfice de l'ISAE. Elle n'acceptera pas qu'une indemnité de 900€ soit substituée au versement moyen actuel de 1800€ au titre des heures de synthèse et coordination. Ce qui représenterait une baisse d'environ 800€ par an pour les personnels concernés!

Ce projet de circulaire tourne le dos aux revendications des personnels !

Force Ouvrière exige:

- reconnaissance et maintien de la structure SEGPA
- revalorisation de l'ISS du 2 CA-SH et du CAPA-SH et départs en stage à hauteur des besoins
- revalorisation de l'ISES
- rénovation des plateaux techniques sur tout le territoire
- retour à un début de formation professionnelle dès la  $3^{\grave{\text{e}}\text{me}}$  de Segpa
- respect du maximum de 16 élèves par division et 8 par atelier
- maintien de toutes les 6ème de Segpa

La FNEC FP FO s'adresse à la ministre pour qu'elle retire ce projet de circulaire.

Montreuil le 7 juillet 2015